



# Fédération CFTC-Finances

✉ Bât. Condorcet – 6 rue Louise Weiss – 75703 PARIS CEDEX 13  
tél : 01.44.97.32.71 fax : 01.44.97.33.11 E-mail : [federation-cftc@syndicats.finances.gouv.fr](mailto:federation-cftc@syndicats.finances.gouv.fr)

## COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES : RÉACTION DE LA CONFÉDÉRATION CFTC AUX ANNONCES DE JEAN-MARC AYRAULT

Suite à la communication du rapport Gallois, la CFTC avait fait part de son adhésion au diagnostic des causes de la perte de compétitivité des entreprises françaises ainsi qu'aux solutions préconisées. Elle posait cependant la question cruciale de l'utilisation des marges induites par l'application de ces mêmes solutions. **Quelles garanties les entreprises apporteraient-elles quant au réinvestissement de ces marges dans l'appareil productif français au service de l'emploi et de l'innovation ?**

Les mesures annoncées hier soir par le Premier ministre sont, de ce point de vue, intéressantes. **Le choix du crédit d'impôt comme mécanisme conditionnant l'accroissement des marges à leur réinvestissement productif plutôt que capitalistique voire spéculatif, présente plus de garanties que les habituels allègements directs de charges.**

La CFTC se réjouit parallèlement du **rôle attribué aux comités d'entreprises** en matière d'information donc de veille quant à la bonne utilisation du crédit d'impôt. Elle ne manquera pas d'informer et de former ses élus en entreprises **afin que les salariés qu'ils représentent soient pleinement acteurs de cette dynamique de reconquête industrielle.**

Concernant les modalités de financement de cette mesure phare, la préservation du niveau actuel des cotisations sociales a le mérite de ne pas porter atteinte au financement de la protection sociale, véritable amortisseur « à la française » par temps de crise. **La CFTC, consciente du difficile exercice d'équilibre, s'inquiète de l'impact prévisible de la hausse de 2 taux sur 3 de TVA sur le pouvoir d'achat des salariés. Elle espère cependant que la réduction du taux minimal de 5,5 à 5% appliqué aux produits de première nécessité en atténue les effets pour les ménages les plus précaires.**

**Elle veillera également à ce que la modernisation annoncée des services publics au moyen de réformes structurelles, seconde source de financement du crédit d'impôt, ne s'opère pas au détriment de la qualité du service rendu et de la qualité de vie au travail des personnels.**

Ces modalités de financement font peser l'essentiel de l'effort sur les salariés et plus globalement sur l'ensemble des citoyens. La CFTC attend des entreprises et de leurs dirigeants un effort d'ampleur au moins égale pour la préservation de l'emploi et la sécurisation des parcours professionnels.

Enfin, la CFTC ne peut que se réjouir des mesures défendues par elle depuis de nombreuses années parmi lesquelles l'entrée de représentants des salariés dans les conseils d'administration des grandes entreprises ou encore l'ébauche d'un compte individuel de formation.

**Elle y voit la reconnaissance des critères hors coût de compétitivité.**